

# le CQP CHEF D'AGENCE OU DE DÉPÔT

CQP enregistré au RNCP par arrêté publié au JO du 14 avril 2013 (code NSF : 224w) 

## Quel poste dans l'agence

- Responsable d'agence
- Responsable de dépôt, directeur d'agence
- Responsable de dépôt, chef de dépôt...

En savoir +  
fiche métier



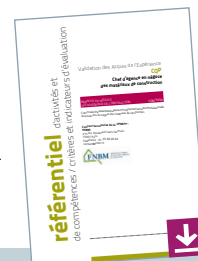
## Activités, en bref

- ➔ Assurer la responsabilité de la gestion économique, administrative et commerciale d'une agence ou d'un dépôt.
- ➔ Veiller à la qualité du service et de la relation client.
- ➔ Optimiser les résultats économiques de l'agence ou du dépôt.
- ➔ Gérer le personnel.
- ➔ Veiller à l'application de toutes les règles légales. Représenter l'agence, le groupe ou l'enseigne dans son secteur géographique...

## 10 compétences validées par le CQP

- 1 Organiser l'activité et manager l'équipe au sein de l'agence
- 2 Définir et mettre en œuvre la politique commerciale de l'agence
- 3 Animer la politique commerciale de l'agence
- 4 Découvrir les besoins d'un client, argumenter et convaincre pour vendre
- 5 Piloter et évaluer le plan de développement de l'agence
- 6 Assurer la gestion économique, administrative et budgétaire de l'agence
- 7 Identifier et développer les compétences des collaborateurs et nouveaux embauchés
- 8 Communiquer avec les clients et les interlocuteurs de l'agence
- 9 Gérer les stocks, les approvisionnements et les flux logistiques
- 10 Mettre en œuvre la politique de l'entreprise en matière de Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement

En savoir +  
référentiel d'activités  
et de compétences



### NOUVEAU !

Repérez rapidement les informations relatives aux CQP sur les sites et les publications Intergros à l'aide de ce picto.

## Préparation du CQP

### PAR LA FORMATION

### PAR LA VAE

#### 1. Conditions à remplir par le candidat

Être de préférence titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT...)

Justifier de 3 années d'expérience, sur les 10 dernières années, de management d'une équipe, de gestion économique et, éventuellement, de gestion commerciale dans une entreprise de négoce ou de vente au détail

#### 2. Modalités

- Identifier les compétences à acquérir et choisir les modules de formation
- Consulter la [liste des organismes de formation habilités](#) ↓
- Organiser les périodes d'alternance entreprise/centre de formation
- Mettre en place l'accompagnement tutoral
- Procéder aux évaluations intermédiaires
- Réaliser le Bilan final

- Évaluer la faisabilité du projet à l'aide du [Référentiel d'activités et de compétences](#) ↓
- Envoyer le Dossier de recevabilité à la CPNEFP
- Après acceptation de la recevabilité : remplir le Dossier professionnel
- Procéder aux évaluations interne et externe du candidat : Livret d'évaluation en entreprise et Test écrit

#### 3. Transmission des Livrets d'évaluation au jury

#### 4. Validation finale (partielle ou totale) par un jury paritaire (CPNEFP)

#### En savoir +

Consulter le [calendrier des jurys](#) ↓  
et le [mode d'emploi formation](#) ↓

#### En savoir +

Contactez la [FNBM](#) ↓ pour obtenir les outils et les dossiers nécessaires à votre démarche VAE  
Consulter le [mode d'emploi VAE](#) ↓

## Classification

Coefficient après obtention du CQP : V (chef de dépôt), VI A (cadre débutant), VII (chef d'agence)

## Financement

Intergros finance la formation des candidats et des tuteurs évaluateurs mais aussi le positionnement et l'évaluation des candidats, qu'ils soient réalisés par l'entreprise ou avec l'aide d'un prestataire extérieur.

#### En savoir +

Consulter les [modalités de financement](#) ↓